

GESTION DES DEPLACEMENTS MASSIFS DES REFUGIES ET MIGRANTS

1. Table ronde 1 : Eliminer les causes profondes des déplacements massifs de réfugiés :

La mobilité et le déplacement des populations sont les caractéristiques des sociétés humaines.

En effet, les Nations Unies estiment, sur la base des données de 1980 que plus de 100 millions de personnes ne résident pas à l'endroit où elles sont nées. Sur la route des Balkans de l'Afrique, de l'Asie et d'autres, ce sont des milliers de personnes qui sont obligées d'opérer une espèce de transhumance humaine vers des lieux sûrs, dans l'espoir de trouver un mieux-être.

Mesdames, Messieurs,

Selon les données actuelles, de 2000 à 2015, le nombre de réfugiés est passé de 16 millions à 21 73 millions à travers le monde ; tandis que celui des migrants a galopé de 172,7 à 243,7 millions. La situation de l'Afrique est peu reluisante avec plus de 11,6 millions de personnes déplacées vers la fin de l'année 2009. Notre pays, le Congo n'est pas en reste.

Mesdames, Messieurs,

Les conflits armés enregistrés à travers de nombreuses régions du monde, constituent la principale cause des situations humanitaires, notamment les déplacements forcés des populations.

Prévenir ou lutter contre les déplacements massifs des réfugiés signifie garantir à chaque citoyen du monde dans ce contexte de la globalisation, des opportunités d'emploi, un meilleur accès aux services sociaux de base.

De notre point de vue, il s'agit d'engager les Etats à aller vers un projet de paix perpétuel : que les armes se taisent, que cesse l'intolérance, l'exclusion.

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement de la République du Congo, sur l'impulsion du Président de la République et du Premier Ministre au travers le Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, a engagé un dialogue citoyen devant permettre de restaurer les principales valeurs de notre société : le vivre ensemble, la paix, la sécurité et le respect de la dignité humaine. C'est vraisemblablement ce à quoi notre pays par ma voie vous invite à suivre.

Table Ronde 2 : Lutter contre les migrants, en particulier des déplacements massifs, et mettre en évidence les contributions possibles des migrants.

La crise migratoire a constitué le principal agenda des meetings de ces dernières années.

Mesdames, Messieurs,

Vous conviendrez avec moi que la dynamique des populations n'est pas limitée à la vie et à la mort, au cours de son existence, un homme est souvent conduit à se déplacer, à migrer.

Tel est le phénomène que nous observons actuellement et qui s'est enraciné dans de nombreux pays sous-développés bien que touchant tous les pays du monde.

Distingués participants,

D'après les Nations Unies, plus de 46 000 migrants ont perdu la vie sur les routes de la migration depuis 2000. Beaucoup d'autres sont portés disparus. Malgré la dangerosité des destinations l'engouement pour la migration ne désempli pas.

Les enjeux démographiques, leurs liens avec l'environnement, la croissance économique sont à la migration ce qu'ils sont pour le développement durable.

Depuis la déclaration de Khartoum (1998), au 1^{er} sommet spécial de l'Union Africaine tenu en Kampala en 2009 sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, les différents aspects du déplacement forcé sur le continent et les mesures globales à prendre pour y faire face ont font l'objet de nombreux engagements de nos Etats.

A ce propos, pour prévenir le phénomène du déplacement forcé, les pays africains se sont engagés à examiner de façon approfondie tous les facteurs qui provoquent ou contribuent au déplacement forcé des populations en Afrique.

Ils se sont également engagés à prendre des mesures pour prévenir et éliminer à terme le déplacement forcé des populations dû aux conflits et aux catastrophes naturelles.

Distingués participants

Pour parler des engagements au plan mondial sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, vous conviendrez avec moi qu'il ne s'agit pas du nouveau pour l'Afrique dont les principaux pays sont partie des conventions et instruments juridiques en la matière.

La crispation de l'économie à l'échelle mondiale, la lancinante problématique de l'emploi, le chômage et les catastrophes qui ont ébranlé le monde au cours de ces dernières années représentent sans nul doute les facteurs essentiels des mouvements migratoires.

La problématique de l'emploi s'impose aujourd'hui en première ligne des préoccupations des acteurs en charge des politiques publiques. Tous les pays du monde quelque soit leur niveau de développement économique s'attellent à promouvoir l'emploi, notamment celui des jeunes.

En République du Congo, cette préoccupation se pose avec une grande saillie au regard du poids dans la population totale (38,1%, suivant le recensement général de la population de 2007).

Chers participants,

Pour absorber cette masse de jeunes en quête d'emploi décent, l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi dont l'objectif principal est la réduction du chômage, du sans emploi, de la pauvreté, de l'exclusion et de la propension des jeunes à l'émigration.

Mesdames, Messieurs,

Le phénomène du chômage dans les pays sous développés est devenu endémique ou presque, et même inquiétant.

Au-delà des indicateurs macro-économiques, la pauvreté s'est accentuée suite aux politiques d'ajustement structurel qui se sont succédées depuis les années 90 et à la crise survenue au milieu des années 80 et qui a rebondi actuellement du faite de l'effondrement des recettes pétrolières et des autres matières premières. C'est bien malheureusement le cas du Congo notre pays.

L'effet conjugué de tous ces facteurs c'est bien plus que la radiation des agents de la fonction publiques, le blocage des recrutements des jeunes favorisant ainsi la tendance à l'exil et à la migration.

Mesdames, Messieurs,

Malgré les croyances généralement répandues selon lesquelles les migrations constituent des véritables obstacles aux opportunités d'emploi pour les nationaux des pays hôtes, certains analystes du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) affirment qu'il existe une corrélation positive souvent sous-estimé et mal

comprise entre migration et développement durable. Pour tant dire, le phénomène migratoire représente dans un certain sens un moteur pour le développement durable.

En d'autres termes l'apport des personnes immigrées, leurs expertises, leurs talents (capacités novatrices) peuvent contribuer à booster le développement des pays d'accueil. Dans cette perspective, le gouvernement du Congo s'emploie à mettre en œuvre la stratégie nationale de croissance et de l'emploi et le plan national de développement social dont le but visé est de réduire la fracture sociale pour le bien du plus grand nombre.

Table Ronde 3 : Action et coopération internationales en faveurs des réfugiés et des migrants et questions liées aux déplacements : la voie à suivre.

Les migrations concernent tous les Etats, toutes les catégories de populations quoique les jeunes représentent la couche la plus inclinée à la migration, sur les routes de l'immigration, ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui, sur les chantiers escarpés ont acceptés de braver les océans, les intempéries au risque de leur vie.

En Afrique, les flux migratoires ont lieu soit au plan interne soit à l'échelle sous-régionale ou internationale. Dans la mesure où plusieurs Etats ont élaboré et domestiqué la majorité des lois relatives à la protection des réfugiés et de certaines catégories de personnes ayant des besoins spécifiques, l'effort à faire par tous consisterait à encourager l'intégration socio-économique des réfugiés et des migrants.

Distingués participants,

Notre pays le Congo, respectueux du principe de non refoulement à accueilli de nombreux ressortissants étrangers en quête d'une protection internationale sur son territoire.

Les mécanismes mis en œuvre pour assurer une gestion régulière des flux migratoires sont en adéquation avec plusieurs conventions et traités internationaux, notamment ceux relatifs au droit de l'homme en général et à ceux se rapportant aux droits de la femme et de l'enfant en particulier.

La lutte contre la traite des enfants, le trafic des personnes fait parti des accords et traités signés par notre pays le Congo.

Mesdames, Messieurs,

L'impact des flux migratoires est une nécessité. Encourager les déplacements des populations vers les lieux plus sûrs en est une autre. En ce sens, renforcer et mutualiser nos efforts en vue de garantir et d'assurer aux réfugiés et migrants une protection et une assistance adéquate constituent des défis majeurs pour la communauté internationale.

Tel est, mesdames et messieurs l'autre voie à suivre pour le bien du monde.

Je vous remercie.